

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

VILLE DE PARAY-VIEILLE-POSTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 9 juin 2023

L'an deux mille vingt trois, le neuf juin, à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Paray-Vieille-Poste, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, en salle du Conseil Municipal Pierre Bouguet, sous la présidence de Nathalie LALLIER, Maire.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice	29
Présents	22
Pouvoirs	6
Votants	28

Présents :

Nathalie LALLIER, Fabrice WARGNIER, Caroline DELAVEAU-PIERACCI, Fouad IDHAMMOU, Françoise DODDI-POUYET, Catherine REYT, Pascal BRULFERT, Virginie PAPIN-FILIPE, Michèle PRIEUR, Sylvain HAMARD, Martine TEILLOUT, Hélène COLELLA, Sandrine PISANI-VETTRAINO, Carole OUVRARD, Guillaume REJMENT, Alexandre MIRANDA, Adrien LEPORINI, Léa BELLARD, Nathanaël VETTRAINO, Peggy PERROCHON, Stéphanie JANKIEWICZ, Philippe BABY

Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :

Alain COQUERAY a donné pouvoir à Fouad IDHAMMOU, Jacques DI MARCO a donné pouvoir à Fabrice WARGNIER, Paola CORREIA a donné pouvoir à Catherine REYT, Claire MAURANGES a donné pouvoir à Pascal BRULFERT, Gino CAPOCCI a donné pouvoir à Peggy PERROCHON, Pascal PICARD a donné pouvoir à Stéphanie JANKIEWICZ

Absent(s) excusé(s) :

Ugo CAPOCCI

Secrétaire de séance : Alexandre MIRANDA

DELIBERATION N° DEL_2023_036

OBJET: CESSION DE LA PARCELLE AC693 SISE 12 RUE DES MARRONNIERS

Madame Caroline DELAVEAU-PIERACCI, Maire-Adjointe en charge du Cadre de vie et de l'Aménagement, expose,

La Collectivité est propriétaire d'un bien immobilier sis 12 rue des Marronniers à Paray-Vieille-Poste, cadastré AC693.

En vue d'une recherche d'optimisation de son foncier, la commune souhaite aujourd'hui vendre cette parcelle, n'ayant aucun projet particulier nécessitant son maintien dans le domaine privé communal.

Une estimation domaniale a fixé la valeur vénale du bien à 250 000 € assortie d'une marge de 10 % par un avis en date du 27 décembre 2022.

Il a été procédé à un mandat simple de vente auprès des deux agences immobilières de la ville, et l'offre déposée par Madame Laura CHEVALIER et Monsieur Ugo CAPOCCI, a fait l'objet d'une proposition en adéquation avec l'évaluation des domaines.

Il convient désormais de tenir compte de cette proposition d'offre d'achat et d'autoriser Madame le Maire à procéder à l'aliénation de ce bien.

Le Conseil Municipal ayant entendu l'exposé de Madame Caroline DELAVEAU-PIERACCI,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2241-1,

VU l'avis du service en charge de l'estimation domaniale déterminant la valeur vénale du bien à 250 000 €, assortie d'une marge de 10%, en date du 27 décembre 2022 ci-annexé,

VU la délibération n° DEL_2023_009 en date du 13 février 2023 portant sur un mandat simple de vente dans le cadre de la cession du bien immobilier sis 12 rue des Marronniers, cadastré AC693,

VU l'avis de la Commission des Finances, Ressources Humaines et Administration Générale en date du 30 mai 2023,

CONSIDÉRANT qu'une offre d'achat a été faite au prix de 265 000 € net vendeur,

CONSIDÉRANT qu'aucun projet particulier ne porte sur cette parcelle,

CONSIDÉRANT que la vente de cette parcelle satisfait l'intérêt général,

Après avoir délibéré par :

23 voix pour

5 abstention(s) :

Gino CAPOCCI, Pascal PICARD, Peggy PERROCHON, Stéphanie JANKIEWICZ, Philippe BABY

APPROUVE la cession de la parcelle sise 12 rue des Marronniers cadastrée AC693 à Madame Laura CHEVALIER et Monsieur Ugo CAPOCCI, au prix de 265 000 € net vendeur, conformément à l'avis du service en charge de l'évaluation domaniale, étant précisé que les frais d'acte, d'enregistrement et de séquestre éventuel, seront à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte authentique de cession à intervenir devant Maître Richard Ferré, Notaire domicilié au 24 avenue du 18 avril 1944 à Athis-Mons (Essonne), ainsi que tout autre acte relatif à cette transaction.

AUTORISE Madame le Maire à déléguer, le cas échéant, à l'un de ses adjoints, le pouvoir de signature de l'acte authentique de cession et des actes subséquents.

Envoyé en préfecture le 12/06/2023

Reçu en préfecture le 12/06/2023

Publié le 12.06.2023

SLO

ID : 091-219104791-20230609-DEL_2023_036-DE

**Fait et délibéré à Paray-Vieille-Poste,
Pour extrait conforme,**

Signé électroniquement par :
Nathalie LALLIER
Date de signature : 12/06/2023
Qualité : Maire